



Refus de rachat d'heures supp.

Par **argouarch**, le **28/01/2011** à **18:34**

Bonjour, je viens de recevoir une réponse négative de la part de mon employeur concernant un éventuel rachat d'heures supplémentaires.

Est-ce qu'il en a le droit, et si oui, puis-je refuser d'en faire.

Pour info : convention de la miroiterie avec horaires aménagés.

Merci de vos réponses. Bonne soirée.

Par **P.M.**, le **28/01/2011** à **19:35**

Binjour,

Il faudrait savoir ce que vous entendez par rachat d'heures supplémentaires...

L'employeur doit vous les rémunérer ou éventuellement vous les compenser et effectivement, s'il ne respecte pas les dispositions légales vous pouvez refuser d'en effectuer...

Mais si cela entre dans un accord collectif de modulation du temps de travail, ça peut être différent...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...